

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Brunet, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Secrétaire : M. Joël Jousselein

Convocations expédiées le : 01/07/2014

Compte-rendu affiché le : 17/07/2014

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour la demande de fonds de concours pour le programme de voirie 2014.

. **CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS** :

Les Syndicats de cours d'eau du bassin versant de l'Authion, à savoir, le S.M.L.A (Syndicat Mixte Loire Authion), le S.M.A.C (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Couasnon), le S.I.B.L (Syndicat Intercommunal du Bassin du Lathan), le S.I.H.L (le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Haut Lathan) et le S.I.E.L.A (Syndicat Intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses Affluents), souhaite opérer un regroupement par le biais d'une fusion.

Cette démarche, engagée depuis le 11 septembre 2012, a été initiée suite à l'inscription du regroupement des syndicats du bassin versant de l'Authion dans le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de Maine et Loire qui vise à simplifier le paysage institutionnel, réduire les coûts de fonctionnement ainsi qu'à accroître et rééquilibrer la solidarité financière.

Elle doit permettre :

- de mutualiser les moyens techniques, humains et budgétaires,
- de mettre en œuvre une gestion plus cohérente des cours d'eau du bassin versant de l'Authion,
- de soutenir ou de permettre un éventuel portage du SAGE Authion (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau),
- une meilleure appropriation des enjeux liés à la ressource en eau,
- un renforcement de la logique de solidarité de bassin amont-aval,
- l'entretien et la restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Authion,
- le respect des obligations réglementaires (Directive Cadre sur l'Eau, classement en liste 2),
- l'accès à du personnel qualifié,
- l'animation à destination des propriétaires et usagers de l'eau.

La réalisation d'une étude, mandatée par l'ensemble des Syndicats candidats au regroupement, a abouti à un projet de statuts qui a été validé par les Présidents de Syndicats le 6 mars 2014 et les délibérations des conseils syndicaux.

A ce titre, le projet des compétences dévolues au futur Syndicat, est le suivant :

- « **gestion hydraulique du réseau hydrographique** », sur les communes de l'unité hydrographique cohérente du val d'Authion, de la Curée et de l'extrême aval du Lathan ;

- « **entretien, aménagement, et gestion des ouvrages hydrauliques** » en lieu et place de l'ensemble de ses membres ;
- « **restauration, entretien, aménagement, et mise en valeur du réseau hydrographique et des milieux aquatiques associés** » en lieu et place de l'ensemble de ses membres ;
- « **étude - action de communication et d'amélioration des connaissances** » en lieu et place de l'ensemble de ses membres.

La future structure serait un Syndicat Mixte ouvert, englobant l'ensemble des membres (communes, communautés de communes et Conseil général du Maine et Loire) adhérents aux structures actuelles citées ci-dessus.

Le projet de statuts détaille le périmètre et les compétences de la future structure issue de la fusion.

Vu l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.57-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 ;

Vu les délibérations, du SMLA en date du 6 mars 2014, du SIHL en date du 10 mars 2014, du SIBL en date du 17 mars 2014 et du SIELA en date du 20 mars 2014 ;

Vu l'engagement du Président du SMAC à intégrer le processus de fusion des syndicats du bassin versant de l'Authion lors de la réunion du 6 mars 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE d'APPROUVER le principe de fusion des 5 structures syndicales,**
- **DÉCIDE d'APPROUVER le projet statuts proposés en annexe de la présente délibération ;**
- **DÉCIDE d'APPROUVER le projet de périmètre définit par l'arrêté 2014094-0006 du 9 avril 2014**
- **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- **L'AUTORISE à signer tous documents relatifs à cette fusion.**

PRIX DU REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Restoria, fournisseur des repas de la cantine scolaire, lequel à compter du 01/09/2014 va augmenter le tarif du prix du repas enfants de 0.681 % (avec fromage) 0.665 % (sans fromage) et de 0.617 % pour le repas adulte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

. DECIDE d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, comme suit :

- **repas enfant : 2.92 € (au lieu de 2.90 € soit une augmentation de 0.69 %) soit 14.60 € la bande de 5 tickets,**
- **repas adultes : 4.53 € (au lieu de 4.50 € soit une augmentation de 0.67 %).**

PRIX DE LA GARDERIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. DECIDE de fixer le prix de la garderie, pour la rentrée scolaire 2014-2014, comme suit :

- **0.95 € le prix de la demi-heure, (au lieu de 0.90 €)**
- **8.00 € par an et par enfant pour le droit d'inscription (pas de changement).**

. DÉCIDE, compte tenu des retards répétés de certains parents, de pratiquer une majoration lorsque les enfants sont récupérés en retard,

. et FIXE à 2.00 € le coût de la demi-heure, après 18 h 30.

VENTE DES LOGEMENTS DU PATRIMOINE DE MAINE ET LOIRE HABITAT :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 7 octobre 2013 relative à la vente du patrimoine de Maine et Loire Habitat dont notamment 12 logements situés dans la Cité du Clos-Marçais qui pourraient être proposés à la vente des occupants, ou ascendants, descendants, sachant qu'en cas de refus, ces derniers en restent locataires occupants.

Cette proposition étant soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est généralement constaté une proportion de 10 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **AUTORISE** Maine et Loire Habitat à mettre en vente 2 logements sis dans la Cité du Clos-Marçais,
- . **CHARGE** Maine et Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ses logements.

RÉVISION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 14 avril dernier, relative à la fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Elle informe le conseil municipal que le contrôle de légalité a refusé cette dernière, l'enveloppe de calcul étant basée sur le nombre précédent d'adjoint (à savoir 4). Compte tenu, que pour ce mandat le nombre d'adjoint est de seulement 3 adjoints, l'enveloppe de calcul doit être revue.

Après avoir donné lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et des adjoints (article L2123-20 et suivants du CGCT), elle a rappelé que le Conseil doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le maire et les adjoints) applicable à une valeur, variant selon la population de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1 130 habitants et sur proposition de Madame le Maire,

- . **DÉCIDE, à compter du 1^{er} juillet 2014, de fixer les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux par référence au barème fixé par l'article L.2123-23 et suivants du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la commune (1000 à 3499 habitants), soit :**
 - **Madame le Maire : 37 % de l'indice brut 1015 à 100 %,**
 - **les adjoints : 16.5 % de l'indice brut 1015 à 100 %,**
 - **M. Brunet, Conseiller municipal avec délégation : 6 % de l'indice brut 1015.**

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondantes à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget primitif 2014.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LONGUÉ :

VU l'article L. 5214-16 – V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

VU les statuts de la Communauté de Communes Loire-Longué, et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint Martin de la Place, comme l'une de ses communes membres,

VU le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en Conseil communautaire, Considérant que la commune de Saint Martin de la Place souhaite goudronner :

- **RD n°952 – Rue Dupetit-Thouars, de la Croix-Rouge à l'entrée du bourg,**
- **CR n°22 de la Clairegeaudières,**

et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Loire-Longué,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- . **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Loire-Longué un fonds de concours à hauteur de 19 000 € en vue de participer au financement du goudronnage des RD n°952- Rue Dupetit-Thouars et du CR n°22,
- . **DIT** qu'un acompte de 50 % pourra être versé en cours de réalisation sur présentation des justificatifs des travaux réalisés à hauteur de 50 %,
- . **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la Communauté de Communes.

RÈGLEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place dans le cimetière communal d'un espace funéraire en fonction depuis mai 2013 comprenant un columbarium de 8 cases, 3 cavurnes ainsi qu'un espace dédié à la dispersion des cendres. Face aux demandes diverses et variées sur l'agencement et la décoration de ces emplacements et afin de conserver une certaine harmonie et homogénéité du site, Madame le Maire propose d'instituer un règlement intérieur.

Elle donne ensuite lecture dudit règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **DÉCIDE d'instaurer un règlement intérieur pour l'espace cinéraire du cimetière communal,**
- . **APPROUVE le dit règlement et**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSÉS :

Monsieur JOUSSELAÏN rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente commission voirie, Il avait été prévu de mettre au programme 2014 le curage de fossés vers les Grands-Champs. Compte tenu de la réception d'une seule réponse, ce dossier sera représenté au conseil municipal de septembre dans l'attente d'un autre devis.

DEVIS POUR LA REPRISE DU SITE INTERNET :

Madame ASCHARD et Madame le Maire rendent compte des différents entretiens et devis pour la remise en état du site internet (pour le créateur actuel) ou la création (pour de nouvelles entreprises). Elles rappellent que le site n'est pas compatible avec une lecture par les smartphones et que beaucoup de rubriques sont à reprendre, sachant qu'un site est obsolète passé 5 ans.

Elles donnent ensuite lecture de différents devis :

- Pixim (Opositif) à l'origine du site : 2 450 € HT (amélioration),
- Atmosphère : 3 350 € HT (création),
- I 10 : 3 120 € HT « « .

Compte tenu de la saison touristique qui est déjà engagée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (M. Brunet n'ayant pas participé à la discussion ni au vote)

- . **DÉCIDE de sursoir à la remise en état du site internet et de revoir ce dossier début 2015.**

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2013 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal,

. en PREND ACTE.

Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2013 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal,

. en PREND ACTE.

Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

En ce qui concerne l'eau, il rappelle que 60 % est exporté vers Longué, 30 % sert pour le lavage des filtres de la station et les 10 % pour la consommation des 2 communes. Véolia va travailler sur la qualité de l'eau et notamment le problème du manganèse (qui peut donner une couleur un peu rouge à l'eau).

Le Cabinet d'études Hydratec vient de rendre un rapport sur la station de pompage d'eau afin de lister les travaux et améliorations à effectuer et d'en évaluer le coût.

Au niveau d'une éventuelle fusion avec un autre syndicat d'eau : pas de nouveau dans ce dossier.

En ce qui concerne l'assainissement : 2 extensions de réseau vont être réalisées en 2014 : la Rue Maurice Albert sur St Martin et la Rue Georges Péron à St Clément.

Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et télécom Rue Dupetit-Thouars :

Il rend compte d'une réunion qui a eu lieu ce jour sur place avec tous les interlocuteurs concernés afin de réaliser l'étude définitive et son chiffrage. Les travaux devraient débuter au mois de septembre pour une durée d'un mois. Le nouvel éclairage public se fera par LED afin de faire des économies importantes sur la facture d'énergie et les candélabres seront identiques aux derniers installés sur la commune.

Les travaux de voirie seront donc reportés ne pouvant être réalisés par temps froid.

Travaux des sanitaires de l'école :

Les travaux de maçonnerie ont été en partie réalisés notamment les murs. L'employé communal a réalisé la chape et la couverture. Les sanitaires ont été déposés et les maçons vont revenir cette semaine afin de monter les 2 pignons. Le personnel communal pourra terminer ensuite.

Fauchage des routes : Les travaux de bâtiments étant terminés, le travail de fauchage des routes va reprendre.

Personnel communal : Un employé étant toujours en arrêt de travail jusqu'au 14 juillet, nous attendons le résultat de sa prochaine visite médicale afin de connaître la date éventuelle de sa reprise du travail. En attendant, recherche pour une personne sachant mener un tracteur avec une épaveuse.

Cour de l'école : M. BIGOT demande à chaque conseiller de réfléchir sur l'aménagement de l'espace devant la garderie actuellement en gros gravier : enrobé d'une autre couleur, pelouse, terrasse bois, bancs et tables, plantation d'un arbre ? Autant d'idées qui seront étudiées à la rentrée.

Mini déchetteries : Il rend compte de la réflexion du SMICTOM sur les mini-déchetteries, sachant que la nôtre (tout comme celles de St Clément et des Rosiers), avec ses 4 bennes ne sont pas conformes (1 benne en trop). Mme Tardivel, Vice-Présidente de la CCLL veut lancer une étude pour une réduction du coût des déchets sachant qu'il existe 2 syndicats sur le périmètre de la CCLL : le SMICTOM et le SICTOD.

Projet de réhabilitation de l'ancien presbytère :

Il rend compte avec Mme BAYER, du rendez-vous avec la MUTUALITÉ de l'ANJOU concernant le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère. Il leur a été présenté le projet initial qui a suscité de leur part questions et intérêt. Ils semblent très motivés et partant pour un partenariat.

Ils nous demandent de prévoir un projet de vie précisant les attentes en terme de loyers pour les personnes ainsi que pour les commerces, projet qu'ils souhaitent ambitieux, écologique, innovant, domotique, social et intergénérationnel et devra préciser qu'il est au croisement de 3 enjeux :

- Economique : maintien de la population dans le centre bourg (maintien des commerces)
- Social : lutte contre l'isolement, vocation intergénérationnelle,
- Patrimonial : restauration du patrimoine

Notre projet de vie devra préciser également : quelles sont les personnes concernées par ce projet, quel style de vie leur sera offert, avec la nécessité qu'elles puissent continuer à faire des choses par elles-mêmes, projet auquel il a été donné le nom de « Square des âges ».

La commission des bâtiments devra se réunir très rapidement afin de travailler sur ce projet de vie.

Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Stations vertes : Suite à la labélisation Stations Vertes de la commune en 2013, elle rend compte de la formation à laquelle elle a assisté où il a été question de l'Eco tourisme, nouvelle formule pour 2015. La commission tourisme aura un gros travail à faire. Les commerces pourront également avoir ce label éco tourisme. Tous les commerçants seront contactés.

CCLL : Elle rend également compte de différentes réunions de la CCLL auxquelles elle a assisté. : notamment l'AG de l'Office de Tourisme Communautaire, demandant à chaque commune quels projets touristiques, elle souhaiterait voir se développer sur la CCLL (projet commun).

Réunion de la commission économie de la CCLL avec la présentation de la zone industrielle communautaire et la création d'un nouvel atelier relais de 800 m².

Commerçants et tourisme : Mme COCHET rencontrera tous les commerçants afin d'organiser leur participation à cette vie touristique. Elle souligne l'initiative du Restaurant de la Croix-Rouge avec la mise en place du marché artisanal nocturne du vendredi soir ainsi que le taux de remplissage (95 %) du Camping Terre d'Entente à l'occasion de la Fête du Vélo.

En parlant de commerces, Mme COCHET confirme aux Conseillers municipaux la fermeture définitive du Tabac-presse et sa mise en liquidation et la mise en redressement de l'entreprise de maçonnerie THIBAULT (6 salariés).

Une date est prise pour réunir la commission tourisme économie.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Les travaux de renforcement du parapet Levée de la Loire : le talutage sera fait en juillet et la réparation du parapet en septembre.

Les travaux de voirie CCLL : à la Clairegeaudière seront réalisés entre le 15 août et la mi-septembre. Le pont effondré a été réparé par le SMLA. Il ne reste plus à installer que les barrières en bois qui seront posées plus tard.

Une commande de panneaux sera faite à la rentrée.

Exposé de M. BRUNET Conseiller délégué école et culture :

Ecole : Les effectifs de l'école continuent d'évoluer pour arriver à 111 enfants grâce en partie aux activités de qualité et gratuites proposées dans le cadre des rythmes scolaires. (33 élèves en maternelle). Une classe de GS et CP sera faite.

RYTHMES SCOLAIRES :

Compte-tenu que la présence de la presque totalité des élèves aux NAP, 4 groupes au lieu de 3 seront faits.

En ce qui concerne les activités et les intervenants :

- . **les activités sportives** seront assurées par M. LEMOINE de **Profession Sport & Loisirs du Maine et Loire des Ponts de Cé**,
à raison de **5 h/semaine durant 36 semaines**,
au **prix horaire de 24.72 € + les frais de déplacement à 0.27 € du km**
(2 heures supplémentaires pourront être sollicités sur demande pour une visite de terrain par l'agent et/ou une réunion de salarié).
Ce dernier est venu sur place et semble satisfait des locaux et du matériel.
- . **les activités bricolages** seront assurées l'après-midi, par Mme COLLINET, sachant que tous les matins elle exercera son activité d'ATSEM. Elle assurera l'entretien des bâtiments des maternelles en lien avec Mme DROUIN le soir.
- . **les activités Arts plastiques** seront assurées par **Mme Corinne LELAUMIER** de Brain s/Allonnes
à raison de **2 h 30/semaine durant 36 semaines**,
au **prix de 35 €/heure**
- . **les activités musicales** seront assurées par un professeur de **l'école de musique de Longué**
à raison de **2 h 30/semaine durant 36 semaines**,
au **prix de 40.44 €/heure**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **RETIENT l'ensemble de ces activités,**
- . **ACCEPTE les propositions financières pour chaque activité,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer les devis, conventions et contrats correspondants.**

M. BRUNET signale que l'Etat versera à la commune un fonds d'amorçage de 50 €/enfant en 2 virements, ainsi qu'une majoration de 40 €/enfant, attribuée aux communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale.

Enfin, il termine en insistant sur la bonne ambiance qui règne à l'école entre le personnel, et qui se traduit par un travail de groupe d'une grande efficacité.

DEVIS TRANSPORT DU MERCREDI MIDI AU CENTRE DE LOISIRS DES ROSIERS :

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires, des cours seront dispensés le mercredi matin. Compte-tenu de l'absence de cantine le mercredi midi, les enfants auront la possibilité d'aller déjeuner et passer l'après-midi au Centre des Loisirs des Rosiers sur Loire.

La commune afin de faciliter l'accès à cette structure et en collaboration avec la commune de Saint Clément des Levées, propose d'organiser un transport par car et présente le devis de la Compagnie des Autocars de l'Anjou d'un montant de 49 € TTC/mercredi à partager par moitié avec la commune de Saint Clément des Levées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- . **ACCEPTE ce devis de la CAA d'un montant de 49 € TTC/mercredi, à partager par moitié avec la commune de Saint Clément des Levées, soit 24.50 € TTC par collectivité,**
- . **FIXE la participation à 2 € par enfant**, sachant que les parents auront également à leur charge le prix de la restauration du midi et des animations au Centre de Loisirs (à partir de 6.40 € et en fonction du quotient familial),
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Comité des Fêtes : la Tablée des Saint Martinien, en raison des conditions météorologiques, a eu lieu dans le nouveau local communal. Il transmet les remerciements du Comité des Fêtes. Il rappelle le Théâtre de plein air le 16 juillet 2014 à 21 heures sur les bords de Loire ainsi que la fête communale les 26 et 27 juillet prochains pour laquelle toute aide sera appréciée. Durant cette fête, l'APE reprend le vide-grenier précédemment organisé par KoT'Jeunes, et des démonstrations de Stunt moto auront lieu.

. **INTERVENTIONS DE M. MENANT** :

En tant que Président du Centre des Loisirs des Rosiers sur Loire, il demande à avoir une aide pour la préparation et le nettoyage de la cantine du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cette question sera évoquée avec la commune de Saint Clément.

Il souhaite que les passages piétons et les peintures routières du bourg soient revus.

Cela sera fait après les travaux d'enfouissement des réseaux et de voirie.

Il souligne également le mauvais état de la RD n°214 (route de Longué). En principe des travaux de remise en état sont prévus.

. **INTERVENTION DE M. HAMON** qui s'étonne du faible nombre d'enfants qui vont au Collège Honoré de Balzac.

. **INTERVENTION DE Mme ROUCAUTE** : qui souhaiterait que les enfants de l'école soient associés au Repas des anciens. Revoir la date du repas qui a été fixé durant les vacances scolaires.

. **INTERVENTION DE Mme DRON** : qui demande l'autorisation de vider un placard du Centre culturel qui contient l'ancien matériel du Club de Basket. Autorisation lui est donnée. Demande comment fonctionne l'attribution des subventions au sein de l'Entente Sportive.

. **INTERVENTION DE Mme BAYER** : qui souhaite connaître la date d'évacuation des grumes des Peupliers aux Pâtures, constatant leur stationnement vraiment proche de la chaussée.

. **INTERVENTION DE M. BOUSSIN** : qui rend compte de la sortie du CCAS sur Angers.

Tous les participants (50) sont satisfaits de cette visite et ont particulièrement apprécié l'animateur du CCAS d'Angers.

Madame LEDRU et les participants de la Gym des neurones organisent un pique-nique sur les bords de la Loire afin de clôturer la saison de manière agréable. Chacun peut y participer.

Il rend ensuite compte de l'AG de la mission locale du Saumurois, de Coordination Autonomie, de l'UNA du Saumurois et ADMR, des différentes commissions de la CCLL : notamment la famille.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la présence d'une stagiaire au secrétariat qui travaille sur le projet de Conseil Municipal des Jeunes. Elle reviendra en décembre et pourra participer à l'élaboration du guide prévu par le CCAS sur le recensement de toutes les aides à la personne existantes sur Saint Martin et la région et qui sera ensuite mis à disposition des personnes concernées.

Elle rend ensuite compte des différentes sanctions pénales appliquées aux différents auteurs de trafic de stupéfiants arrêtés sur la commune (prison ferme, sursis, aménagement peines).

Elle rappelle le concert gratuit qui va se dérouler dans l'église le 14 juillet prochain et invite les Conseillers à y assister, tout comme à la pièce de théâtre qui se déroulera le 16 juillet à 21 h sur les bords de Loire.

Elle rend compte de la réunion du 25 juin dernier qui a réuni toutes les associations communales avec la présentation de leur référent en la personne de Mme DRON